

Mottard va finalement rembourser Publifin !

C'est un revirement de situation plutôt surprenant. « La Meuse » a en effet appris ce jeudi que l'intercommunale Publifin avait finalement reçu, en cette fin de semaine, un retour de la part de Marie-Noëlle Mottard (MR) par rapport à la convention de remboursement pour les « sommes indûment perçues » au sein des comités de secteur. D'après nos informations, l'intéressée a fait part du fait qu'elle procéderait finalement aux remboursements des sommes réclamées (environ 13.500€), moyennant l'une ou l'autre modification technique de ladite convention. *« Ce qui ne devrait pas poser problème, étant donné que d'autres personnes concernées l'ont également demandé »*, confie cet administrateur de Publifin.

Contactée par nos soins, l'intéressée confirme avoir *« donné suite à la proposi-*

tion de transaction » et *« être d'accord sous réserve de différentes modifications »*.

Rappelons que ce mardi, nous révélions que le MR au niveau national comptait bel et bien convoquer Marie-Noëlle Mottard devant son comité d'éthique en cas de non-remboursement, avec une exclusion potentielle du parti à la clé, comme nous le confirmait d'ailleurs la présidence des réformateurs.

MANZATO DÉSORMAIS SEUL

Si la Waremmienne, qui vient par ailleurs de se retirer du conseil communal de la localité, procède bel et bien au remboursement, cela signifierait que 21 des 22 personnes concernées ont payé, ou vont le faire très prochainement. Seul Serge Manzato, bourgmestre d'Engis, ne s'est pas manifesté sur le sujet. L'intercommunale lui réclame plus de 40.000€. ●

GASPARD GROSJEAN